

**Hatem BENAZOUZ**  
Department of Sociology  
University of Chik Larbi Tebessi-Tebessa -Algeria

# ORGANIZED CRIME IN ALGERIA: TYPOLOGIES AND CHARACTERISTICS

Review  
Article

---

## Keywords

*Organized crime,  
The contraband,  
Money laundering,  
Drug trafficking,  
The firearms trafficking*

---

## JEL Classification

K42

---

## Abstract

*This essay tries to analyse the phenomenon of national and transnational organized crime, which focuses the attention of several countries, governments, security and judicial apparatus throughout the world, on its threat to world stability and its destructive impact on the economic, social and security plans. The various aspects of this phenomenon are described through the follow-up of the various stages in which organized crime in Algeria developed. Its impact on the stability of neighbour countries is also worth mentioning, because is increasing in intensity and diversifying national and transnational criminal activities.*

## LE CRIME ORGANISE EN ALGERIE: TYPOLOGIES ET CARACTERISTIQUES

### Introduction

Ces dernières décennies, le crime organisé est devenu un phénomène dangereux notamment via ces niveaux: économiques, politiques, sécuritaires et sociaux, où se localisent les différents aspects du crime organisé national et transnational, qui reste marqué par la contrebande, le blanchiment d'argent, le trafic de drogue, la traite des êtres humains «l'esclavage moderne» et le trafic d'arme, qui ont eu un impact destructeur sur le tissu social de toutes les sociétés, c'est pour cela que la criminalité organisée est devenue une préoccupation sur la scène internationale, y compris l'Algérie. Donc, c'est à partir de ce contexte que nous allons chercher à examiner ce phénomène.

### Définition du crime organisé

La définition du «crime organisé» a connu une variété conceptuelle tout dépend de la perception de chaque appareil policier ou judiciaire ainsi que du point de vue des chercheurs et auteurs, "le plus souvent, la définition du crime organisé reflète la perspective de la discipline ou de la profession de l'auteur, la variété du point de vue a donc donné lieu à diverses définitions" (Gabor, 2003, p10), dont nous allons aborder quelques-unes.

La plus simple définition est mentionnée comme "plus de trois personnes qui se livrent principalement à des activités criminelles pour entirer des gains matériels"(Bruckert, Parent, 2004, p 40), mais d'autres auteurs ajoutent une définition plus précisée: "le crime organisé est une activité illicite motivée par l'appât du gain à laquelle se livre tout groupe, association ou une organisation comprenant deux personnes ou plus, structurées de façon formelle, dont les répercussions négatives peuvent être considérées comme importantes sur le plan économique, social, de la violence qui en découle, de la santé et de la sécurité ou de l'environnement" (Porteous, 1998, p 02), quant à **Mme BEAR** elle propose une définition basée sur la motivation: "le crime organisé est une activité permanente motivée par des conditions ou des buts politiques, sociaux ou économiques (ou leurs combinaisons), qui est réalisée dans un réseau de relations sociales de collaboration à la fois formelles et informelles, dont la structure transcende les membres individuels, avec la possibilité de recours à la corruption ou à la violence ou les deux, afin de faciliter le processus criminel" (Dickson, Gilmore et Head, 2003, p14).

Rassemblant toutes les caractéristiques employées par plusieurs auteurs, **J. Albanese** fait une analyse des définitions employées par quinze auteurs sur une période de plus de quinze ans, et il a recensé au total onze caractéristiques du crime organisé, et dans le tableau N°01 ci-dessous la liste de ses

caractéristiques ainsi que le nombre d'auteurs à avoir mentionné chacune d'elles (N°1 (Voire l'annexe) qui rassemble la plupart des caractéristiques du phénomène de crime organisé, mais il est loin d'être arrivé à un consensus ou une généralisation de cette définition à cause des facteurs mentionnés plus haut.

### Les caractéristiques des organisations criminelles (nationales et transnationales)

Les organisations criminelles organisées sont des formes multiples, on cite les grandes puissances criminelles comme: **les mafias** (la mafia italienne «**cosanostra**», la mafia russe «la mafia rouge» la mafia japonaise «**yakuza**», la mafia chinoise «les triades», la mafia de Hong Kong, la mafia turque, **les grands groupes cartellaires** comme: les cartels colombiens et les cartels mexicains, sans oublier **les clans**: clans des Balkans, clans nigériens, les groupes criminels albanophones, les groupes criminels jamaïcains et **les bandes de motards** (Ceretin, 2001, p140). Et pour déterminer le vrai danger de ces puissances criminelles organisées (au niveau des objectifs et des méthodes), l'exemple d'une alliance internationale entre eux, car "au début des années 1990, on décrit les sommets tenus par une sorte de G6 mafieux composé d'Américains, de Colombiens, d'Italiens, de Japonais, de Chinois de Hong Kong et de Russes, durant lesquels il est question de partage du monde «**Zone d'influence**», et des créations d'un «**World wide mafia internationale, the first in history**» (Favarel-Garrigues, 2001), c'est-à-dire une mafia «internationale» la première dans l'histoire.

On distingue deux genres de caractéristiques: il y a des caractéristiques générales qui caractérisent la plupart des puissances criminelles, et il y a des caractéristiques particulières et spécifiques qui distinguent chaque puissance de l'autre.

### Les caractéristiques générales

- Une collaboration entre plus de deux personnes.
- (En impliquant) des tâches spécifiques attribuées à chacune d'elles.
- Sur une période assez longue ou indéterminée.
- Avec une forme de discipline ou de contrôle (Rodier, 2008, p02) (chaque membre a un statut et un rôle distingué): l'efficacité des puissances criminelles tient principalement à leur hiérarchie, elles ont conservé du passé une conception patriarcale de la famille ou du clan, or dans la famille patriarcale comme dans l'entité criminelle, la soumission est le principe et la hiérarchie, ou il n'y a pas de place pour la personnalité de la recrue «le membre» qui n'est là que pour exécuter les ordres reçus, avec professionnalisme et dans le seul intérêt de l'organisation, le membre appartenant à une structure qui le dépasse et qui le fait agir en simple exécutant, il n'a pas la maîtrise de la finalité de son

action, pas plus qu'il ne discute pas les ordres reçus (Ceretin, 2001, p143).

Tous les membres d'organisation criminelle ont leurs propres valeurs: « le membre d'un groupe criminel organisé ne cherche pas une situation traditionnelle et des valeurs de respect (sauf au regard du patron ou du parrain) parce qu'il a sa propre vision du monde...à ses yeux, le membre d'un groupe criminel organisé est quelqu'un de bien, et la réussite a remplacé le respect autant que la valeur (Dickson – Gilmore et Head, 2003, p20).

- En agissant au niveau (local, régional, national et international).

- Recourant à la violence ou à d'autres moyens d'intimidation (Rodier, 2008, p2): les grandes armes du crime organisé sont (l'exploitation, l'intimidation, le chantage (Parizeau, 1977, p74), et le crime le plus grave c'est le meurtre, parce que la vie étant le bien le plus précieux pour tous et pour chacun) (Parizeau , 1977, p70).

Les organisations criminelles adoptent la stratégie de corruption et d'infiltration plutôt que de confrontation: en tentant d'établir des relations de coopération avec les représentants des institutions ou du moins avec les personnes d'influence capables de leur fournir un accès aux cercles de décision qu'ils soient économiques politiques, ou médiatique. (Pouline, 2012, p102).

La structure de l'organisation criminelle permet l'élimination et le remplacement de membres de l'organisation sans mettre en péril la viabilité criminelle (Dickson, Gilmore et Head, 2003, p11).

- Les organisations criminelles organisées se composent et fonctionnent comme des réseaux de cellules organisées de façon informelle: ces cellules laissent place à une flexibilité dans l'organisation et réduisent les possibilités d'infiltration policière, et permettent une plus grande efficacité ainsi les structures de réseaux rendent également l'identification des chefs plus difficile tout en réduisant l'ampleur de l'autorité au niveau de chaque organisation (Chatterjee, 2005, p17).

- Instauration d'une économie parallèle: il y a plusieurs surnoms de cette économie fondée par les organisations criminelles (l'économie de l'ombre, l'économie souterraine, seconde, non enregistrée, destructrice, non réglementée, criminelle, petite, fictive, non étatique, marchande et privée, noire, informelle, illégale, en dehors de la loi (Favarel-Garrigues, 2001).

- Utilisant des structures commerciales ou du type commercial

- Se livrant au blanchiment d'argent (Brodeur, 2002, p9).

- Pénétration dans « les zones grises »: ou l'état est affaibli par des conflits ou des guerres civiles ; « ces territoires se transforment généralement en zones grises offrant un terrain privilégié à l'installation et au développement de puissances criminelles

exploitant ces fragilités » (Pouline, 2012, p102) (Législation Algérienne, 2014).

- Exerçant une influence sur les milieux politiques, les médias, l'administration publique, le pouvoir judiciaire ou l'économie (Brodeur, 2002, p9), et il y a un autre champ d'action qui est considéré comme relativement récent ; celui de l'infiltration à l'intérieur des structures syndicales (Parizeau, 1977, p75).

- Profitant du développement de la technologie, des moyens de transports, les moyens de communication, et faire des contacts (collaboration) avec d'autres groupes criminels (terroriste) qui ont un profit commun.

- Agissant pour le profit et / ou le pouvoir (Brodeur, 2002, p9).

### **CHRONOLOGIE DES LEGISLATIVES ET REGLEMENTS CONTRE LE CRIME ORGANISE**

Des formes graves de crime organisé se développent depuis quelques décennies ; et ce phénomène est devenu un vrai défi sécuritaire, économique et politique; les criminologues et les législateurs dans différents coins du monde avaient créé des lois et des règlements (au niveau du code pénal) ; par exemple en Italie, la notion et l'expression de criminalité organisée font leur entrée à partir des années 1970, en suisse, à partir de 1985, le crime organisé est devenu un thème de politique criminelle, la police est réorganisée, un nouveau partage de compétences est opéré entre la confédération et les cantons et deux lois sont adoptées: l'une en 1990 sur le blanchiment d'argent et l'autre en 1994 sur le délit d'organisation criminelle, en Belgique une commission d'enquête sur le banditisme est créé en 1988 par la chambre des représentants; le parlement belge adopte une grande loi le 10 janvier 1999 qui parle expressément des infractions de délinquance organisée pour leur conférer un statut procédural original, en Roumanie la législation Roumanie se fait aussi l'écho de l'idée de criminalité organisée par exemple la loi de 1996 et après la loi du 21 janvier 2003 qui a été prise concernant la prévention et la répression de la criminalité organisée. Au Japon plusieurs lois ont été prises à partir de 1991, en France, c'est la loi du 9 mars 2004, s'est dotée de structures de lutte contre la criminalité organisée, avec des dispositions de fond et de procédures, au niveau international, il y a eu plusieurs conventions pour la lutte contre le crime organisé entre plusieurs Etats signataires, dont l'Algérie, il faut aussi citer les conventions anciennes comme la convention de Vienne du 20 décembre 1988 sur le trafic de drogue et le blanchiment d'argent, et les deux conventions de NEWYORK du 15 février 1997 sur la répression des attentats terroristes) et du 9 décembre 1999 pour la suppression du financement du terrorisme, et la

fameuse convention de Palerme sur la criminalité organisée adoptée par l'assemblée générale de l'O.N.U le 8 janvier 2001 (Pradel, 2007, p2-4), et en Algérie le législateur algérien a modifié l'article 176/177 du Code pénal selon l'article 15-04 qui correspond au 10/11/2004, qui a élargit le champ d'action d'association de malfaiteurs, ainsi l'article 177 qui désigne la responsabilité de la personne morale (appartenance, soutien moral, coopération) pénale ce qui n'a pas été présent dans la législation algérienne ; et ce qui est considéré comme une insinuation ou une déclaration implicite du crime organisé (Législation Algérienne, 2014).

### LES DOMAINES D'ACTIVITE DU CRIME ORGANISE

Les activités de la criminalité organisée sont variées (figure n01), où il y a des activités anciennes et des activités relativement récentes (contemporaines), et la liste qui va suivre contient les deux catégories:

#### Les activités criminelles organisées considérées anciennes:

- le trafic d'armes.
- le trafic de drogue, de stupéfiants et des psychotropes.
- le trafic et la traite des êtres humains.
- le trafic d'œuvres d'art.
- la production et le trafic de contrefaçons: la fausse monnaie, le matériel électronique et ses dérivés, les pièces de rechange pour l'industrie automobile et aéronautique, les produits de luxe, les médicaments.....etc.
- le recel de produit provenant de vols commis avec ou sans violence.
- le racket, souvent lié à des prêts usuraires.
- le piratage informatique (Rodier, 2008, p3)
- les vols de véhicules automobiles.
- l'extorsion.
- le proxénétisme organisé.
- l'enlèvement et la séquestration (Pradel, 2007, p 6).
- la corruption.
- les crimes économiques: y compris la fraude boursière et la fraude télémarketing (Porteous, 1998, p ii), ainsi le blanchiment d'argent.
- la contrebande de tous les genres: la contrebande de cigarettes d'origine ou contrefaites, la contrebande d'alcool.

#### Les activités criminelles organisées relativement récentes:

- le crime environnemental: dans ce domaine, les préoccupations sont portées principalement sur trois dossiers:
- le commerce illicite des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

- le traitement et l'élimination illicites des déchets dangereux (Porteous, 1998, p ii): (le retraitement des déchets en particulier ceux qui sont toxiques et dangereux pour l'environnement, on parle d'« **écomafia** », on estime que quelque 3200 substances peuvent constituer des déchets dangereux, y compris les résidus miniers, les déchets biomédicaux, et les déchets chimiques et métalliques (Porteous, 1998, p7).

- le commerce illicite des espèces menacées d'extinction: l'Interpol estime que le trafic illégal d'espèces menacées d'extinction constitue un marché d'une valeur annuelle de 6 milliards de dollars, ou les marges de profit venant au deuxième rang derrière le commerce des drogues illicites (Porteous, 1998, p7).

- La cybercriminalité.

- Le trafic de matières radiologiques, nucléaire et bactériologique (Rodier, 2008, p3).

- L'infiltration à l'intérieur des structures syndicales (Parizeau, 1977, p75).

- L'exploitation dans les marchés boursiers, et ils s'introduisent dans de nouveaux marchés, où personne ne les attendait (Beuf, 2003, p 23).

- Infiltration dans le marché de l'énergie renouvelable (comme le vent, la pluie, les marées et le soleil) (Savona et al, 2011, p.25) pour blanchir les revenus du commerce illégitime.

### APERÇUS SUR LE CRIME ORGANISE EN ALGERIE

Qu'on analyse la chronologie du crime organisé en Algérie en constatent trois étapes fondamentales:

- **la première étape:** après l'indépendance jusqu'aux années quatre-vingts: où il y a des activités majeures du crime organisé, à titre d'exemple la « contrebande » aux frontières de tout le territoire Algérien (dans la frontière Ouest, Est, Sud et le Nord), à propos de la frontière Ouest « avec le Maroc; on trouve le phénomène de la contrebande de tous genres mais surtout le trafic de drogue « puisque le Maroc est le 2<sup>ème</sup> producteur du « KIF » à l'échelle internationale », ce qui a permis aux bandes et au trafiquant de profiter de cette situation, et obtenir un gain considérable, est devenu un facteur destructeur pour l'économie et la société Algérienne, et on peut aussi citer les activités de la contrebande (la contrebande de véhicule, des marchandises volés, des produits alimentaires, des produits médicaux et pharmaceutiques).

- **la deuxième étape:** fin des années 80 jusqu'au début des années 2000: le crime organisé a suivi les changements politiques, économiques et sociaux de la société algérienne et par conséquent l'ouverture et la démocratisation du système celui de la société, mais aussi pendant la décennie noire et l'émergence du phénomène de terrorisme, le crime organisé a ajouté d'autres gammes d'activités à sa forme, dont

le trafic d'armes à cause de la situation sécuritaire, ou on trouve une collaboration et un projet commun entre les réseaux de contrebandes et les terroristes, ainsi que la corruption dans toutes les structures étatiques et privées (économique, politique...etc.), sans oublier l'émergence du crime économique dont le blanchiment d'argent, est le facteur fondamental qui est relatif à l'apparition est l'émergence du crime organisé dans cette période est la préoccupation des autorités vis-à-vis de la situation sécuritaire dans le pays (la concentration sur la politique d'anti-terrorisme et la stabilité du pays).

• **la troisième étape:** début des années 2000 jusqu'à aujourd'hui:

cette période est marquée par d'autres genres d'activités du crime organisé par exemple: les crimes électroniques, le développement de la corruption et les crimes économiques surtout le blanchiment d'argent à cause de:

- la stabilité sécuritaire et sociale dans le pays.
- la stabilité économique (les revenus de la rente pétrolière plus de 200 milliards de dollars de réserves et le programme quinquennal 1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> «les dépenses publiques plus de 680 milliards de dollars dans des projets publics »).

Ce qui a ouvert la porte devant le détournement d'argent (les crimes de cols blancs, le blanchiment d'argent et la corruption (sans oublier la contrebande de tous genres à cause de l'instabilité et des troubles dans les pays voisins (la Lybie, la Tunisie, le Mali et la région du SAHEL généralement), en plus la longueur de la frontière algérienne (plus de 6600 kilomètres) et ces statistiques montrent plus clairement l'impact du crime organisé en cette période: selon le bilan de la gendarmerie nationale de l'année 2013, une évolution dangereuse du crime organisé dans le pays, il y a quelque 311 associations de malfaiteurs qui ont été démantelées à travers le pays, en termes d'évaluation, pour les affaires liées au crime organisé cela représente une hausse de 25.46% par rapport à la même période en 2012 (les 10 premiers mois) (S.T, 2013, p 03), à titre d'exemple la contrebande de carburant, l'Algérie perd 100 milliards de Dinars chaque année (la contrebande de 1.3 tonnes) ce qui représente 15% du carburant distribué en Algérie (Kaid, 2013, p 5), avec un taux de 60% pour les frontières OUEST, et un taux de 30% pour les frontières EST et 10% pour les frontières du SUD), pour le trafic de drogue avec sept pays frontaliers, dont certains connaissent de graves troubles politiques et sécuritaires, l'Algérie a de quoi se faire du souci: pour le Maroc, la Tunisie, la Libye et le Mali, dont l'instabilité politique ouvre la voie aux contrebandiers et dont une partie de l'argent de la drogue sert à financer le terrorisme. En 2013 les services de sécurité ont mis la main sur plus de 130 tonnes de cannabis, de 2010 à 2013 les quantités saisies ont à chaque fois été doublées pour arriver à un total de 267 tonnes, dont la valeur marchande est estimée à 1.4 milliards de dollars U.S.

pour le trafic d'armes (la saisie de 39 fusils de chasse, 7 pistolets, 13 armes de guerre, 50 armes traditionnelles, 5890 munitions et plus de 28959 capsules), plus la récupération de 239 pièces d'armes et le traité de plus de 1000 affaires relatives au trafic d'armes et de la munition (Hadji, 2014, p8), en 2014 le nombre des armes récupérées par le commandement régional de la gendarmerie nationale pendant le premier trimestre est estimé à 406 pièces d'armes à feu sur les frontières SUD OUEST du pays (Chaouch, 2013, p 7). Pour le blanchiment d'argent, le ministère des finances a enregistré les tentatives de blanchir 7094 milliards de Dinar de 2005 à 2012 sans oublier l'argent détourné vers l'étranger entre 1980-2009 est estimé à 173.2 milliards de dollars U.S (Boukrouh, 2012, p3) pour la contrefaçon les douanes algériennes estiment que la contrefaçon cause plus de 20 milliards de Dinar de pertes pour l'économie algérienne chaque année (Metmati, 2007, p28).

### LES CARACTERISTIQUES DU CRIME ORGANISE EN ALGERIE

- le profit de la crise sécuritaire et l'instabilité dans les pays voisins (la faiblesse de ses pays) ce qui a permis de faciliter ses activités criminelles précisément le trafic d'arme, le trafic de drogue et « la source de la continuation de toutes ces activités c'est les revenus de la contrebande ».
- l'exploitation de la corruption qui a gangrené le pays.
- la collaboration entre le terrorisme et les groupes du crime organisé dans la période des années quatre-vingt-dix jusqu'à aujourd'hui et notamment les groupes spécialisés dans la contrebande, pour faciliter l'entrée des armes à feu et les armes généralement, et en contrepartie les groupes terroristes assurent leurs sécurités et leurs commerces ainsi leurs déplacements dans les zones où ils s'occupent.
- le crime organisé en Algérie a instauré un capital (une masse financière) immense, il a pu s'infiltrer dans: les institutions et les organisations étatiques, les partis politiques, l'administration et les entreprises économiques.
- le crime organisé en Algérie est caractérisé par on peut dire « un mariage » entre la mafia politique et la mafia financière.
- un crime organisé tribal: c'est à dire qu'il y a des tribus dans les wilayas frontalières, où chaque tribu est spécialisée dans un mode précis de contrebande ou un commerce illégal « un genre d'étiquetage » et chaque tribu a son territoire d'influence et de travail, à titre d'exemple dans les wilayas de TEBESSA, KHENCHELA, OUMELBOUAGHI, TELEMENEN, TAMENGHASET et ILIZI des tribus sont connus par la contrebande du carburants, d'autres sont connus par la contrebande de véhicule et les pièces de rechange, d'autres par la drogue .....etc.).

- il y a deux modes du crime organisé en Algérie: un crime organisé national (son activité ne dépasse pas le territoire national), et une criminalité organisée transnationale (son activité dépasse les frontières de l'Algérie) elle est frontalière et transfrontalière.
- la criminalité organisée en Algérie s'est développée en même temps que le changement social rapide qu'a connu la société algérienne (développement dans les moyens, les méthodes, les zones d'influence, les domaines et les secteurs d'activité .....etc).

## CONCLUSIONS

Cet article a éclairé le côté sombre du phénomène du crime organisé, et il a montré son impact destructif et son implication dans toutes les gammes et les formes d'activités criminelles « qui sont mentionnées plus haut », ses impacts sur l'économie, la politique et la société, et pour lutter contre ce fléau, il faut prendre plusieurs dispositifs au niveau politique: (coopérations entre les pays et appareils sécuritaires, ainsi que des coopérations aux niveaux législatifs, pour unifier une loi pour lutter contre le crime organisé), et au niveau économique (coopération pour lutter contre les crimes économiques, notamment le blanchiment d'argent et la corruption et le recyclage des gains illicites), au niveau social (la sensibilisation pour le danger de ce phénomène et toutes ses formes et son impact ainsi que les conséquences massives à court et long terme).

## BIBLIOGRAPHIE

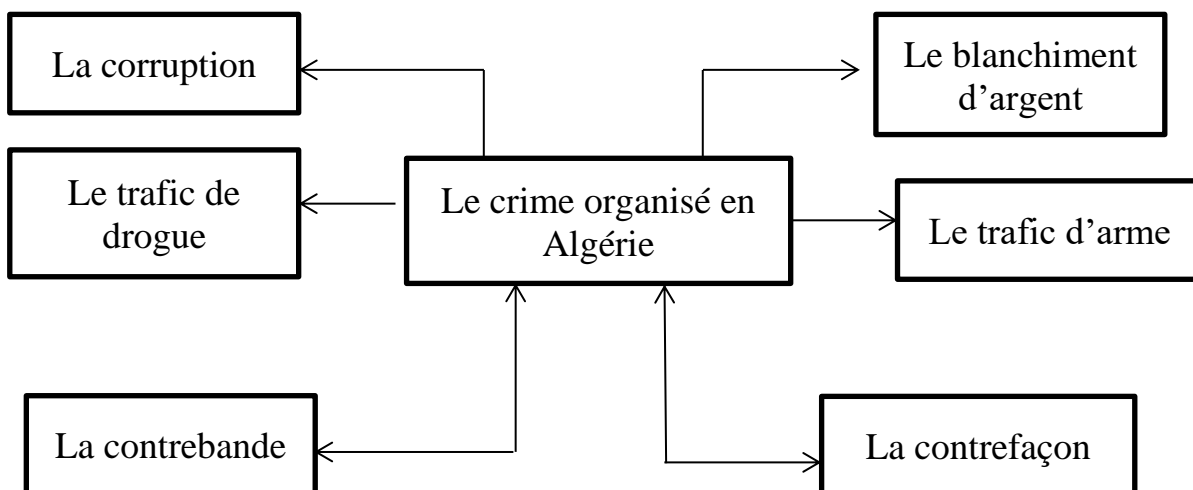
- [1] Boukrouh A.W (2012): *Des tentatives de blanchiment de 7094 milliard de dinars depuis 2005, déjouer par les services de sécurité*, Journal ECHOUROUK, quotidien algérien, N° 3815, mercredi 24 octobre.
- [2] Rodier A. (2008): *La criminalité organisée transnationale*, centre français de recherche sur le renseignement, notre N° 134, Paris.
- [3] Parizeau A. (1977): *Le crime organisé et les pactes de non-agression: réflexion du juge Robert Cliche*, in: criminologie, vol 10, N° 1, www.érudit.org.
- [4] Hadji A. (2014): *Les nouvelles routes de la drogue: les narcotrafiquants profitent de la donne géopolitique au MAGHREB*, Journal LIBERTE, quotidien algérien, N° 6568, dimanche 23 mars,.
- [5] Chaouch A. (2013): *La saisie de 73 tonnes de drogue et plus de de 600 milles cachéde psychotropes*, Journal ENNAHAR, quotidien algérien, N°1644, jeudi 28 Fevrier.
- [6] Brucket C., Parent C. (2004): *Crime organisé et trafic de personnes au canada: perception et discours*, G.R.C, Ottawa.
- [7] Savona E.U. et Autres (2011): *Les aspects peu étudiés du crime organisé: une discussion de la situation au canada dans le contexte international*, sécurité public canada, Aout.
- [8] E.J Dickson E.J., Gilmore C, Head W. (2003): *Le crime organisé de souche autochtone au canada: Elaborer une typologie pour comprendre et établir des stratégies d'intervention*, G.R.C. Ottawa,.
- [9] Favarel G. (2012): « *Concurrence et confusion des discours sur le crime organisé en Russie* », Cultures& Conflits [En ligne], 42 | été 2001, mis en ligne le 04 décembre 2002, consulté le 15 novembre. URL: <http://conflits.revues.org/555>.
- [10] Pradel J.: *Les règles de fond sur la lutte contre le crime organisé*, ELECTRONIC JOURNAL OF COMPARATIVE LAW, vol 11-3, décembre 2007, [www.ejcl.org](http://www.ejcl.org), article 113-32.
- [11] Chatterjee J. (2005): *La transformation de la structure des groupes du crime organisé*, G.R.C. Ottawa.
- [12] Brodeur J.P. (2002): *Le crime organisé, in: crime et sécurité, l'état des savoirs*, Québec, .
- [13] Kaid K. (2013): *Le carburant algérien alimente 600 milles automobiles hors frontière: 1.5 milliard de litre contrebandier chaque année ver le Maroc ,la Tunisie et le Mali*, Journal EL KHABAR, quotidien algérien, N°7204, mardi 23 Juillet.
- [14] Législation et dispositifs (moyens) suivi pour lutte contre le crime organisé Algérie en, [www.droit7.blogspot.com](http://www.droit7.blogspot.com), consulté le 11/05/2014
- [15] Beuf M.E. (2003): *Leçons tirées sur le crime européenne*, Entrevue avec le professeur Cyrille Fijnaut, G.R.C. Ottawa.
- [16] Metmati N. (2007): *La contrefaçon: un dossier brulant*, REVUE ARABIES, N°25, Juillet-Aout.
- [17] Poupart Poulaine (2012): *Le crime organisé: une ressource pour les Etat ?*, Revue perspective internationales, N°01 Janvier – Mars.
- [18] Porteous S.D. (1998): *Etude d'impact du crime organisé. points saillants*, ministre des travaux publics et services gouvernementaux, Canada.
- [19] S.T: (2013) *Les chiffres alarmants de la criminalité: le phénomène a augmenté de 20 % en 2013 selon un bilan de la Gendarmerie National*, Journal LIBERTE, quotidien algérien N° 6458, mardi 12 Novembre.
- [20] Ceretin T. (2001): *Les puissances criminelles: Une authentique question internationale*, RAMES.
- [21] Gabor T. (2003): *Évaluation de l'efficacité des stratégies de lutte contre le crime organisé: analyse documentaire*, division de la recherche et de statistique, Canada, Mars.

Tableau N° 1  
Définition du crime organisé figurant dans « déférentes » documentation

Caractéristique	Nombre d'auteur l'ayant citée
-Hiérarchie organisée et durable	15
- Profits obtenus grâce à des activités structurées	12
-Recours à la force ou aux menaces	11
-Corruption visant à s'assurer l'immunité	11
- demande de public pour les services offerts	6
-monopole ou sein d'un marché donné	5
- Nombre de membres restreint	3
- Motivation non idéologiques	3
- spécialisation	3
-loi de silence	3
- planification poussée	2

Source:Thomas Gabor - Evaluation de l'efficacité de stratégies de la lutte contre le crime organisé; analyse documentaire, division de la recherche et de statistique, Canada, Mars 2003, p8.

Figure N° 2  
Le crime organisé en Algérie



Source: l'auteur